

*Questions orales***LA RADIODIFFUSION**

LE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS ABUSIVES

M. Jack Masters (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. La pornographie est quelque chose qui préoccupe de plus en plus les Canadiens. Le sous-comité des communications et de la culture est en train d'étudier le cas des émissions à tendances sexuelles abusives. Le ministre envisage-t-il de modifier le projet de loi C-20, tendant à modifier la loi sur la radiodiffusion, en fonction de cette très grande préoccupation de nombreux Canadiens?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Monsieur le Président, c'est effectivement là une question que nous prenons très au sérieux. J'ai suivi très attentivement les délibérations du comité spécial des communications et de la culture, qui a entendu de nombreux témoignages là-dessus. J'ai aussi eu l'occasion d'en discuter à fond avec le ministre d'État chargé de la Situation de la femme et avec mes collègues du cabinet. Nous avons effectivement décidé de proposer un amendement au projet de loi C-20 afin de régler le problème des émissions à tendances sexuelles abusives, notamment en ce qui concerne les femmes.

• (1440)

Je crois que cet amendement confirmera l'engagement du gouvernement à l'égard du principe voulant que tous les Canadiens aient droit à des émissions qui respectent la dignité et l'égalité des individus et des groupes. Je compte énormément sur la collaboration de l'opposition pour que la Chambre adopte au plus tôt cet amendement et le projet de loi C-20 dans son ensemble.

* * *

LE LOGEMENT

LA RÉPARTITION DES SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics qui est responsable du Logement. Comme il le sait, en 1983, son gouvernement a prévu 1.8 milliard pour subventionner le logement au Canada. Là-dessus, 372.5 millions ont été effectués au logement sans but lucratif y compris les coopératives d'habitation et 393.4 millions au logement social ce qui représente environ 41 p. 100 du total. Les 59 p. 100 restants ont été octroyés aux constructeurs et rénovateurs privés.

Étant donné que les constructeurs privés sont au service des riches et que les subventions qu'ils reçoivent contribuent à faire grimper le coût des logements, pourquoi le gouvernement accorde-t-il près de trois cinquièmes des subventions aux riches et un peu plus de deux cinquièmes aux pauvres?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec les chiffres fantaisistes du député, mais je peux lui dire que le gouvernement a fait beaucoup sur le plan du logement. Et si le député prend la peine d'examiner les dépenses annuelles, il verra que le gouvernement en fait plus que toutes les provinces réunies.

D'autre part, le député confond les différentes catégories de logements sociaux. Voilà pourquoi, s'il assiste à des assemblées comme celle qui a eu lieu à Toronto l'autre soir, il peut confondre les coopératives de logement et les logements sociaux. En

réalité, en ce qui concerne les coopératives de logement, c'est à l'égard du pourcentage de personnes qui reçoivent de l'aide et qui bénéficient du programme que le problème se pose. Le député devrait savoir que la liste des gens qui attendent d'obtenir un logement social, et il y a parmi eux aussi bien des célibataires et des malades psychiatriques que des femmes battues, ne cesse de s'allonger. Depuis deux ans, j'essaie de faire quelque chose pour eux.

M. Heap: Si le ministre avait accepté l'invitation des 700 personnes qui désiraient le rencontrer mardi, il aurait pu leur présenter lui-même cet argument en essayant de le rendre crédible. En fait, il se garde bien de citer des chiffres.

LES OCTROIS AUX COOPÉRATIVES DE LOGEMENT

M. Dan Heap (Spadina): Cette année le ministre a diminué de 10 p. 100 le budget total du logement social en réduisant le nombre des octrois à 22,500 alors qu'il a réduit de 45 p. 100 celui des coopératives de logement qui n'ont eu droit qu'à 3,339 octrois. Comme la SCHL reconnaissait dans son rapport de l'année dernière que les frais d'immobilisation pour les coopératives de logement étaient à peu près équivalents à ceux des logements privés à but lucratif, peut-il nous dire pourquoi il a sabré à ce point dans les octrois aux coopératives de logement? Va-t-il nous annoncer comment seront réparties les 7,653 subventions pour 1984, ce qu'il n'a pas encore fait jusqu'ici?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, le député devrait savoir, d'après les réponses qui ont déjà été données à la Chambre que, pendant un certain nombre d'années, nous avons obtenu des crédits supplémentaires pour subventionner le logement de façon à stimuler l'activité économique. Tous ceux qui se sont donné la peine de se renseigner ont bien compris que nous en reviendrions à 22,500, le chiffre pour cette année.

Quant à la réduction en ce qui concerne un type de logement social, les coopératives de logement, je répète au député que nous devons résoudre les difficultés des célibataires sans foyer, des ex-malades psychiatriques qui ne savent où aller, des ruraux et des autochtones qui sont les plus mal logés du pays, que nous devons faire une redistribution et c'est ce que j'ai fait.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LE RÉSEAU DE RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES DU MINISTÈRE

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Elle a trait au réseau de renseignements économiques de son ministère qui semble avoir été formé par quelqu'un qui a vu trop de films de deuxième ordre et qui a jugé nécessaire de doter les services de l'impôt d'un groupe de mouchards. Le directeur de la vérification, M. Robertson, ayant déclaré que le groupe avait été aboli parce qu'il en trouvait l'idée terrifiante, pourquoi le groupe a-t-il été d'abord créé? Le ministre alors en fonction était-il au courant de sa formation? Quelle était au juste la nature des renseignements que ce groupe comptait obtenir des Affaires extérieures, de la GRC, de l'AEIE, de Statistique Canada, du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ainsi que d'indicateurs?